

Une journée à Lyon 2 : « Témoins, témoignages, témoigner »

Le 27 février 2026, l'ensemble des classes de Terminales HGGSP du lycée s'est rendu au 35, rue Raulin, dans le 7^e arrondissement de Lyon, pour participer à une journée de rencontre interdisciplinaire avec des spécialistes du génocide des Tutsis au Rwanda.

Organisé par la Maison d'Izieu et l'Université Lumière Lyon 2, ce séminaire tendait à questionner l'enjeu de la mémoire des témoins de ce crime de masse.

Nous avons abordé la thématique suivante : « Rwanda, mémoires et savoirs : de la pertinence du témoignage ». Chaque classe étudiait alors en cours le thème « Histoire et mémoire » dont le génocide rwandais constitue un axe complet.

Chaque élève a donc pu prolonger ou introduire ses réflexions sur cet événement majeur de l'Histoire contemporaine.

Nous avons eu la chance d'être en contact avec 4 intervenants tous différents mais complémentaires : un **documentariste** (Bernard Bellefroid), une **historienne** spécialiste du génocide (Hélène Dumas), le **président de l'association pour la mémoire des victimes rwandaises** (Marcel Kabanda), un ancien **avocat général du Tribunal Pénal International pour le Rwanda** (François-Xavier Nzansuwerwa).

La journée a démarré par la projection du documentaire Une des mille collines en présence de son réalisateur Bernard Bellefroid, puis nous avons assisté à une intervention de François-Xavier Nzansuwerwa. Hélène Dumas a ensuite présenté ses travaux en cours, avant que la journée ne se termine avec la présence de Marcel Kabanda et une table ronde finale.

Pour tous les élèves, ce fut une journée aussi épuisante que passionnante. Chaque intervention des invités était suivie par une séance de questions.

Voici un petit résumé tiré de ce séminaire.

- Bernard Bellefroid : **Mettre en scène les horreurs d'un crime de masse**

La projection du documentaire racontant le destin de 3 enfants nés Tutsis, Olivier, Fiacre et Fideline, dont la courte vie s'est arrêtée au printemps 1994, a suscité un silence ému dans la salle de conférence. S'entretenir avec le réalisateur a été très pertinent pour poser des mots au-dessus de l'émotion.

Les questions des élèves ont porté tant sur le fond (« Les tribunaux gacaca ont-ils atteints leur objectif de réconciliation et de justice ? ») que sur la forme (« Pourquoi avoir choisi une voix-off comme personnage principal du documentaire ? »).

Bernard Bellefroid a été très attentif à nos questions ce qui a encouragé les élèves à participer. Il a pu nous expliquer son choix de ne pas faire de fiction totale qui mettrait en scène le génocide, tout en assumant sa part de liberté cinématographique et « documentaristique ».

Son parti-pris consiste à filmer, sur place, dans les vrais lieux qui ont habité le génocide, sans reconstitution avec des acteurs. Il y a beaucoup d'absences dans ses plans.

Avec la responsable du montage-son, Carine Zimmerlin, présente elle aussi, ils ont développé la place du fond sonore de post-production pour créer une atmosphère de réel sur des images de « l'après » génocide. Le documentaire oscille donc toujours entre passé et présent en faisant intervenir les voix et les visages des rescapés. Ces derniers « jouent » leur propre rôle.

Nous avons tous été très admiratifs du talent de Bernard Bellefroid pour avoir réussi à s'intégrer si bien au sein du village dans lequel il filmait.

- François-Xavier Nsanzuwera : **La parole des survivants face à celle des accusés au sein d'une instance internationale**

L'intervention de cet ancien avocat général au Bureau du Procureur du TPIR a permis d'aborder sous un autre angle ce même enjeu de mémoire. Nos programmes scolaires lient à la fois Histoire, mémoires et justice. L'ancien avocat a commencé par mettre en lumière l'urgence de parler pour lutter contre les négationnismes, qui cherchent à effacer des mémoires collectives les événements traumatiques comme celui du génocide des Tutsis. Il est selon lui urgent de transmettre la mémoire des victimes au-delà des survivants.

Le tribunal du TPIR, à la différence des gacaca qui forment une justice de masse, n'a inculqué que les « grands responsables » soit 92 personnes. À peu près 500 victimes-témoins sont intervenues.

FX Nsanzuwera rappelle la difficulté de témoigner en mettant de côté ses émotions, comme la rigueur des tribunaux internationaux l'exige. Les accusés, parfois de la même famille que les témoins, n'ont cessé de discréditer la parole des rescapés, comme si un traumatisme ne constituait pas déjà en lui-même un témoignage de la vérité.

Fort de son expérience personnelle, il nous a appris l'importance de la posture que devait adopter les rescapés devenus témoins. Se tenir droit était essentiel pour incarner une stature digne et éviter l'humiliation des avocats de la Défense. Les témoins étaient par ailleurs victimes d'une forme de violence symbolique : le décalage culturel avec les magistrats présents, sur-diplômés, s'imposait face à leurs trajectoires personnelles, certains ne sachant ni lire ni écrire.

D'après Nsanzuwera, le bilan du TPIR a été en partie thérapeutique, même si des « trous » demeurent, comme la participation des élites intellectuelles et urbaines au génocide.

La biographie de l'ancien magistrat nous a un peu impressionné sans que cela ne suscite un blocage de questions. Elles ont été au contraire abondantes.

- Hélène Dumas : **Dire l'Histoire des survivantes et des survivants**

Le bagage historiographique d'Hélène Dumas a été vécu par tous comme un cadeau. Cette dernière a dédié toute sa vie professionnelle aux enquêtes de terrain pour raconter le génocide des Tutsis. Nous avons tous été surpris de voir qu'elle maîtrisait le Kinyarwanda, la langue nationale du Rwanda !

L'intervention de l'historienne portait ce jour sur un objet de recherche à partir d'une source unique (« microhistoire »), des témoignages d'enfants rescapés rédigés dans un cadre scolaire. Cela nous a permis d'étendre notre programme scolaire, qui pour sa part s'arrête au bilan des tribunaux gacaca en 2012, sans évoquer en profondeur l'évolution des traumatismes au sein de la société civile. Cette source matérielle a été un trésor pour Hélène Dumas, qui constituait en elle-même un récit collectif nuancé, avec différents récits de « l'après-génocide ».

Les textes des enfants, âgés de 5 à 19 ans en 1994, décrivent pour beaucoup le monde adulte comme une menace. Les travaux de l'historienne mettent bien en lumière la dimension totale des génocides, qui laissent des traces bien au-delà des événements traumatiques en eux-mêmes.

Autre point qu'aucun élève ne connaissait, c'est la complicité de l'État avant le génocide de 1994 dans la discrimination des enfants Tutsis, notamment à l'école. Hélène Dumas témoigne d'une « archive obsessionnelle » qui visait à compter chaque Tutsi par classe, afin de respecter les « quotas » établis par le gouvernement en 1973. Par ailleurs, nous avons particulièrement aimé l'insistance de l'historienne sur la qualification des rescapés comme des « victimes actives », mettant parfois en place de véritables stratégies de survie pour se remettre du génocide.

- Marcel Kabanda : **Du statut de victime à celui de témoin**

La dernière intervention de la journée a testé nos capacités de concentration, un peu diminuées par cette journée de brassage des savoirs. Néanmoins, la pertinence du témoignage du président d'Ibuka France, l'association pour la mémoire des victimes du génocide des Tutsi, a suscité une écoute attentive.

Marcel Kabanda aborde d'abord le vécu des victimes en 1994. Celles-ci voient la nuit devenir « la métaphore du danger », où chacun risque la mort sous les violences de ses voisins, de ses amis. Il y avait une double-peur : les Tutsis étaient perçus comme une menace pour chaque membre de la société rwandaise qui ne participait pas au génocide, car protéger un Tutsi destinait un Hutu au même sort que lui. L'expression « génocide des voisins » pour qualifier ce crime de masse n'est donc pas un euphémisme. Lors des tribunaux gacaca et des instances du TPIR, les rescapés Tutsis sont amenés à témoigner. Mais ils possèdent un statut bien particulier, sur lequel Marcel Kabanda a lourdement insisté : ils sont aussi victimes du génocide. Le président d'Ibuka parle donc d'une « double pression », à la fois externe (les génocidaires toujours vivants prêts à suspecter la véracité des témoignages) et interne (est-il de leur devoir de témoigner ?). Or pour survivre, « on a parfois besoin d'oubli » pour reprendre les mots de Marcel Kabanda.

Ces derniers mots ont profondément marqué les élèves présents. Nous avons eu la chance de réaliser une dernière table-ronde avec l'ensemble des intervenants présents, restés sur place pour la journée. Leur réceptivité à nos questions (et la nôtre à leurs interventions) a créé une atmosphère d'émulation intellectuelle bénéfique à l'ensemble des participants au séminaire.